

Réunion du Jeudi 21 Juillet 2016
2016/007

En complément des aménagements déjà réalisés, il propose de créer un îlot central sur la voie dite « rue de l'avenir » et un sur la voie dite « Lotissement du Bourg ».

Il fait part du devis qui s'élève à 1 528.80 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance des offres, de tous les éléments du dossier en avoir débattu et délibéré décide :

- ✓ De confier ces travaux à l'entreprise THEBAULT Enrobé de Taden pour un montant TTC de 1 528.80 €.
- ✓ Que cette dépense sera inscrite en investissement à l'opération 197, compte 2315
- ✓ De donner pouvoir à M. le Maire pour signer le devis et tout autre document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

Séance du 21 Juillet 2016 n° 2016-007-03 **Objet : DOSSIER ACCESSIBILITE**

M. le Maire rappelle que des modifications et un devis supplémentaire ont été demandés. Il signale que les nouvelles propositions ne sont pas arrivées.

Il propose donc d'inscrire à nouveau ce dossier à l'ordre du jour de la prochaine réunion prévue en Septembre.

Séance du 21 Juillet 2016 n° 2016-007-04 **Objet : ACHAT DE TERRAINS**
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 24 juin 2016, le conseil a donné son accord pour :

- l'achat d'une partie des parcelles B 820 et B 821 (environ 7 000 m² la totalité) au prix de 5€ le m² en vue d'aménager un nouveau lotissement en entrée de bourg.
- pour prendre contact avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

Il précise qu'il a reçu accompagné de Messieurs Jean-Yves NEDELLEC et Christian GICQUEL, adjoints, le mercredi 20 juillet 2016, Madame Sandrine PATEROUR, Directrice des opérations EPF Bretagne et Monsieur Jean-Christophe POUSSIN, chargé d'études EPF Bretagne.

Il fait part de l'échange autour du projet et signale que l'intervention de l'EPF de Bretagne en acquisition et portage foncier semble compliquée du fait de la localisation de l'opération envisagée et des critères de densité demandés (20 logements/ha, logements sociaux, 20 % minimum etc.).

Il précise :

- ✓ qu'il leur a indiqué que la commune réfléchissait à un autre projet dans le centre bourg sur des biens placés en vente jouxtant le local commercial propriété de la commune.
- ✓ Qu'après avoir visité les abords du site et le local commercial, ce projet rentrerait davantage dans les critères d'intervention de l'EPF de Bretagne et que cette dernière était disposée à accompagner la réflexion de la commune sur la faisabilité.
- ✓ Que dès qu'il sera en possession du rapport de la visite, chaque conseiller en sera destinataire.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Réaffirme sa volonté d'acquérir une partie des parcelles B 820 et B 821 (environ 7 000 m² la totalité) au prix de 5€ le m².
- ✓ Décide :
 - de ne pas faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour l'acquisition.
 - de prendre en charge les frais de géomètre, acte notarié et tout autre frais lié à l'acquisition.
 - D'inscrire cette dépense en investissement au compte 2111

Réunion du Jeudi 21 Juillet 2016
2016/007

- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents (bornage, acte notarié etc.....) et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 21 Juillet 2016 n° 2016-007-05 **Objet : RAVALEMENT SALLE POLYVALENTE**

M. le Maire signale que la peinture des murs extérieurs de la salle polyvalente a besoin d'être refaite et les fissures rebouchées.

Il fait part des devis qu'il a en sa possession et demande à chacun de s'exprimer.

M. JAMEAULT étant employé par l'une des entreprises, ne participe pas au débat et au délibéré.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré :

- Décide de confier les travaux à l'entreprise DINAN PEINTURE, ZA les Alleux, 9 rue du Suroit à Taden pour un montant TTC de 5 481.67 €.
- D'ouvrir une nouvelle opération budgétaire
 - Opération 199 « Ravalement Salle Polyvalente »
- D'effectuer les virements de crédits suivants :
 - Opération 193 « Redynamisation Centre Bourg, Rénovation Bâtiment Communal » compte 2315 moins 6 000€
 - Opération 199 « Ravalement Salle Polyvalente » Compte 2313 : 6 000€
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Le sujet ci-dessous n'étant pas à l'ordre du jour de la réunion, M. le Maire demande s'il peut être examiné ou alors inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

A L'unanimité des membres présents, la décision est prise de l'étudier et de prendre les décisions qui s'imposeront.

Séance du 21 Juillet 2016 n° 2016-007-06 **Objet : ACQUISITION SCULPTURE « GWERZ »**

M. le Maire rappelle :

- que M. Jean-Yves MENEZ, sculpteur à mis à la disposition de la commune en 2014 une sculpture appelé « GWERTZ » qu'il souhaitait vendre un peu plus tard (cette sculpture était arrivée sur la commune en 2010).
- que l'association « Les Chemins de Poudouvre », lors du 1^{er} marché de Noël en 2014 a mis en place pour aider à financer l'acquisition de cette œuvre, un stand de vente de pavés à 5 € l'unité. Pavés qui avaient été offerts par l'entreprise HILLION située au Houx à Languédias. L'argent collectée s'élève à 170€.

M. Jean-Yves MENEZ étant prêt à se séparer de son œuvre pour la somme de 3 000€, M. le Maire propose de l'acquérir.

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et voté par 9 oui pour l'acquisition et 2 abstentions :

Le Conseil Municipal décide:

- D'acquérir cette œuvre.
- Que les 170 € récoltés par l'association « Les Chemins de Poudouvre » seront imputés au compte 1328 (un titre de recette de 170 € et un mandat de 3 000 € au compte 2116 seront émis par la commune).
- D'ouvrir une nouvelle opération budgétaire
 - Opération 198 « Sculpture GWERZ »
 - Compte 1328 en recettes
 - Compte 2161 en dépenses.
- D'effectuer les virements de crédits suivants :
 - Opération 193 « Redynamisation Centre Bourg, Rénovation Bâtiment Communal » compte 2315 moins 3000 €.
 - Opération « Sculpture GWERZ », compte 2161 plus 3000 €
- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

**Réunion du Jeudi 21 Juillet 2016
2016/007**

QUESTIONS DIVERSES

Prochaines réunions de conseil :

Mardi 13 Septembre à 18 h 30 et Mercredi 12 Octobre à 20 h.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée
Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Jérémy DAUPHIN

Compteur Linky : Intervention de Mme Audrey LAMY

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Séance du 21 Juillet 2016 n° 2016-007-01 Objet : **ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ADDAINISEMENT COLLECTIF 2015**

Séance du 21 Juillet 2016 n° 2016-007-02 Objet : **AMENAGEMENTS DE SECURITES ROUTIERES**

Séance du 21 Juillet 2016 n° 2016-007-03 Objet : **DOSSIER ACCESSIBILITE**

Séance du 21 Juillet 2016 n° 2016-007-04 Objet : **ACHAT DE TERRAINS**

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE

Séance du 21 Juillet 2016 n° 2016-007-05 Objet : **RAVALEMENT SALLE POLYVALENTE**

Séance du 21 Juillet 2016 n° 2016-007-06 Objet : **ACQUISITION SCULPTURE « GWERZ »**

QUESTIONS DIVERSES ; Prochaines réunions de conseil

SIGNATURES

Jean-Yves NEDELLEC 1 ^{er} Adjoint	Graziella WERNER 2 ^{ème} Adjointe	Christian GICQUEL 3 ^{ème} Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL	Yannick JAMEAULT		